



On continue!

Dossier

Mars 2020

Retraites des femmes

Quelle égalité ?



© DR

Un tiers-lieu en milieu rural le Cercle dou Peïs

Françoise, institutrice à la retraite depuis 2012, s'est investie depuis deux ans dans un café associatif rural. Témoignage.

« **Les cercles sont des institutions** dans le sud de la Gironde et dans la Haute Lande. Ce sont des cafés associatifs du XIX^e siècle, à l'origine lieux de rencontres et de débats, à caractère politique ou syndical. Ils sont restés associatifs, moins politiques, et proposent maintenant des animations culturelles, mais sont toujours des piliers du lien social en milieu rural.

Notre cercle de Pompéjac, le Cercle dou Peïs, est le vingt-cinquième cercle de la « Fédération des Cercles de Gascogne ». On appelle tiers-lieux, ou espaces de travail partagés et collaboratifs des endroits où l'on peut travailler à distance, pas loin de la maison, et dans un local qui permette les échanges avec d'autres utilisateurs du lieu, et la participation aux activités et événements mis en place. »

Un projet associatif local

« Cette aventure a commencé par la création d'une association regroupant des habitants du sud Gironde qui avaient envie de partager un lieu de rencontre associatif, et de le faire fonctionner avec des pratiques et des valeurs de la transition écologique, de participer au développement d'emplois locaux et à leur pérennisation par la création d'espaces de travail partagés, comme des bureaux et une cuisine professionnelle. À cela, se sont ajoutés des ateliers ouverts à toutes et tous comme par exemple naturopathie, anglais, yoga du rire, écriture ou musicothérapie. Et aussi des événements culturels en particulier des concerts, du théâtre ou des lectures. Un projet d'organisation d'achats groupés est aussi envisagé. »

Besoin de « reterritorialisation »

« Ce projet, dans un village proche du mien, a correspondu à mon besoin de me « relocaliser » dans mes activités. J'habite dans le sud Gironde depuis trente ans, j'ai exercé pendant très longtemps dans les écoles du secteur, et pourtant j'ai

« Les cercles sont des piliers du lien social en milieu rural »

perdu petit à petit le contact très proche avec ce territoire en m'investissant dans l'équipe responsable du SNUipp-FSU du département, puis en ayant quelques activités politiques sur Bordeaux, et à la retraite en m'engageant dans le syndicalisme retraité, toujours sur la métropole bordelaise, qui est quand même à plus de 75 km de chez moi. Je n'arrivais plus

à me retrouver dans un espace militant local et j'avais alors un peu l'impression d'être « entre deux chaises ».

Cette association naissante m'a semblé répondre à ce « manque ». Au-delà des valeurs écologistes qu'il défendait et qui me correspondaient, j'ai trouvé que le Cercle pouvait offrir un espace de réflexion, de débat, d'échanges citoyens et j'ai donc proposé d'y introduire cette dimension-là, qui me semblait importante dans notre « campagne ». On en est encore au début, c'est très modeste et pas encore révolutionnaire. On a ainsi créé un « Kfé palabre », avec des échanges autour du revenu universel, de la monnaie complémentaire, de l'usage de la « langue de bois » et de sa déconstruction, et un « Kfé-ministe » avec un succès inattendu et qui sera poursuivi, notamment avec un événement autour du 8 mars.

Bref, pour moi cette expérience est une façon de me « reterritorialiser », de faire de nouvelles expériences militantes différentes du syndicalisme. Cela a permis la rencontre de toutes sortes de personnes, dont beaucoup de jeunes, hors de mon milieu habituel, et riches d'expériences multiples. Une expérience bien prenante, mais ô combien enrichissante ! »

● **Propos recueillis par Soazic Le Lann**



© DR



Sommaire

Dans mon association

02 > Un tiers-lieu en milieu rural: le Cercle dou Peïs

Actu

04 > À votre santé!

05 > Retraites : mensonges et tours de passe-passe

06 > Retraites et retraité-es en Europe

Dossier

07 > Retraites des femmes: quelle égalité?

08 > Réalité et avenir

09 > La réversion: un bouleversement sociétal

10 > Les femmes sûrement pas « grandes gagnantes »!

On a lu, on a aimé

11 > Rubrique littéraire

Sortir et découvrir

12 > L'Île d'Yeu

Pour vos papilles

14 > Le vin, l'eau et les bateaux font bon ménage

3 questions à...

15 > Michel Pigenet : les retraites vues par un historien

Une détermination renforcée

La conception véhiculée par le projet gouvernemental de retraite à points révolte retraité-es d'aujourd'hui et de demain. Une enquête réalisée par Yougov pour le Huffpost, voit les Français plus nombreux encore à en souhaiter le retrait après le recours au 49.3: ils sont aujourd'hui 60%. Programmant leur appauvrissement généralisé, la réforme renverrait celles et ceux sorties de l'activité professionnelle aux marges de la société. Elle nie l'aspiration et le droit à profiter sereinement de ce temps d'épanouissement libéré de multiples contraintes. Elle bouscule les fondements et mécanismes de réversion sans prendre en compte les nouvelles formes de conjugalité. Pour avoir subi depuis des années un recul de leur niveau de vie, avec en particulier la désindexation des pensions sur les salaires, les personnes en retraite mesurent la menace. Elles savent ce que vaut la promesse de maintien du pouvoir d'achat. En 2020 encore, les pensions ne suivent pas l'inflation et continuent d'être rabotées par les taxes (CSG, CASA...)! Pas étonnant dans ces conditions que les pensionné-es occupent toute leur place, avec leurs propres exigences, dans les mobilisations inédites et intergénérationnelles!

Ni simple, ni juste, ni équitable, ce système veut livrer le champ de la retraite aux milieux financiers et contraindre chacun et chacune à de faux choix individuels. Il est rejeté par les professions les plus diverses. Ce pouvoir, ses parlementaires sont en train de perdre la bataille de l'opinion. Leurs ultimes recours? Mensonges et violences envers ceux qui refusent ce projet de société individualiste et inégalitaire, s'accompagnent du mépris des institutions et des instances de contrôle, menaçant la démocratie. Le débat parlementaire avait ouvert une nouvelle phase. La demande d'un référendum pour sortir de cette crise profonde s'y est faite entendre.

Notre système par répartition fondé sur la solidarité entre générations a été affaibli par des années de mauvais coups. La décision d'utiliser l'article 49.3 sonne comme un nouveau coup de force antidémocratique. Mais rien n'est joué. Le combat continue. Les retraité-es y participeront plus déterminé-es que jamais. Avec le SNUipp et la FSU, avec le groupe des 9, ils démontreront qu'il est possible de l'améliorer et le financer. Après ce nouveau coup de force, ils seront de toutes ces batailles! ● **Claude Rivé le 10 mars 2020**

Encart joint à Fenêtre sur cours n° 465

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr

Directeur de la publication : Régis METZGER

Rédaction : Jacques BRILLET, Alain DERCOURT, Olivier KOSC,
Jacques LECOFFRE, Soazic LE LANN, Deny NONNET,
Claude RIVÉ, Évelyne FORCIOLI

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard

Impression : LIMPRIME – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

— En bref —

Encore reportée !**Loi « grand âge »**

Que ce soit dans les EHPAD ou à domicile, les attentes sont grandes. Les besoins, établis dans nombre de rapports, ont été mis au grand jour lors des nombreuses mobilisations des personnels du secteur.

Le gouvernement, faisant fi de l'urgence, vient de repousser la présentation d'un projet de loi « grand âge » pourtant promise avant la fin de 2019. Avant de démissionner Agnès Buzyn avait évoqué un examen « avant l'été 2020 ».

Ce nouveau report est d'autant plus inquiétant qu'il intervient au moment où les pistes de financement suggérées par le rapport de Dominique Libault et intégrant l'idée de solidarité intergénérationnelle, (Contribution pour la Réduction de la Dette Sociale et fonds de réserve des retraites), semblent ruinées par leur préemption pour assurer l'équilibre du système des retraites.

Les inquiétudes partagées par l'ensemble du « groupe des 9 » portent sur le niveau de réponse aux fortes attentes : restes à charge et effectifs, formation, rémunérations des personnels.

Inquiétudes aussi sur la source des financements qui pourraient se centrer essentiellement sur la partie vieillissante de la population.

Rappelons ici les mandats de la FSU pour la création d'un grand service public de l'autonomie et d'une prise en charge à 100 % dans la branche maladie de la sécurité sociale.

Jacques Lecoffre

À votre santé !

**La multiplication des annonces médiatiques n'y fait rien.
Le malaise qui perdure concernant l'accès aux soins s'approfondit.**

Une des dernières études de la DREES l'indique clairement : « En raison d'un décalage croissant entre l'offre et la demande de soins, l'accessibilité géographique aux médecins généralistes a baissé de 3,3 % entre 2015 et 2018 »¹. Ce sont désormais en France plus de 4 millions de personnes contre 2,5 millions en 2015 qui sont concernées par ces limitations.

Dans le même temps, l'ensemble des structures de l'hôpital public et des établissements de santé et de l'action sociale sont sous tension. Les causes de ces énormes difficultés sont connues : manque de personnels de santé, de médecins et d'infirmières en particulier,

Éléments très révélateurs de la profondeur du malaise, près d'un millier de médecins d'hôpitaux à Paris puis à Rennes notamment ont démissionné de leurs tâches administratives et ont adressé une lettre ouverte au Président de la République en rappelant l'enjeu : « Il y a urgence, urgence pour les urgences, urgence pour la psychiatrie, urgence pour la pédiatrie, urgence pour tous les hôpitaux publics universitaires et non universitaires. » Pour l'heure, aucune réponse ne leur a été donnée.

Symbole tout aussi significatif de l'ampleur de la colère, les forces syndicales et associatives de la santé ont appelé dans l'unité à une nouvelle journée de grève et

de manifestations le 14 février dernier pour des revendications d'urgence. Elles portent à la fois sur une exigence d'augmentation du budget consacré à l'hôpital au moins égal à l'évolution des dépenses, sur la revalorisation des carrières, sur le recrutement des personnels et la reconnaissance de la pénibilité. Elles portent aussi sur les questions structurelles avec la demande de réouvertures de lits, d'aménagement et accès aux soins sur tout le territoire, et d'une autre gouvernance des établissements publics de santé.



© SNUIPP FSU

rémunérations et conditions de travail, restrictions budgétaires massives avec notamment 70 000 lits fermés en 10 ans, un mode de fonctionnement inspiré de plus en plus par celui du monde de l'entreprise.

Blouse blanche colère noire

Depuis un an, dans des conditions extrêmement difficiles d'exercice de leurs droits, les personnels de santé de toutes catégories multiplient leurs actions. De la mobilisation des EPHAD à celle des urgences, asphyxiées notamment par les difficultés croissantes de la médecine de ville, tous les secteurs sont désormais concernés.

Les retraités très concernés

Dans de nombreux départements, les retraités, dont ceux des syndicats de la FSU, ont participé aux multiples initiatives menées localement. Partout où cela est possible et en particulier à partir des interventions souvent communes effectuées dans les CDCA², il faut poursuivre ce travail de sensibilisation et de mobilisation. L'accès aux soins partout et pour toutes et tous, l'avenir de l'hôpital public, nécessitent notre engagement.

● Deny Nonnet

1. Études et résultats n°1144 DREES février 2020
2. Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Mensonges et tours de passe-passe

Issue de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'étude d'impact de la réforme des retraites du gouvernement définit les objectifs poursuivis par le projet de loi et vise à éclairer le législateur par « l'évaluation des conséquences économiques, financières, sociales et environnementales, ainsi que des coûts et bénéfices financiers attendus des dispositions envisagées... ».



© SHUTTERSTOCK

Le Conseil d'État en a dénoncé les approximations. Argumentaire orienté, étude lacunaire sur le financement, présentation tronquée d'hypothèses de comparaison pour promouvoir le caractère bénéfique de la réforme ou en masquer les conséquences néfastes, les avis nombreux, notamment syndicaux, sont sévères mais pourtant fondés. Tous les calculs sont basés sur un âge de taux plein, un âge d'équilibre à 65 ans en 2037. Le gouvernement justifie cet âge d'équilibre par le fait qu'une personne qui aurait débuté à 22 ans aura atteint 65 ans en ayant cotisé 43 ans pour une carrière complète, ignorant de fait la situation de ceux qui ont commencé entre 20 et 22 ans.

Tromperies

Mélanger euros constants, c'est-à-dire sans considérer l'inflation et les euros courants tenant compte de l'inflation aboutit à de bien curieux résultats. Marie, une artisane travaillant toute sa carrière pour un salaire mensuel de 1333 € toucherait une pension de 1899 €. Luc,

agriculteur, avec un revenu mensuel de 1000 € bénéficierait d'une même retraite de 1899 €. Le SMIC augmenterait de 53 % entre 2025 et 2040. Par ces échelles diverses, alors que pour la génération de 1990 le gouvernement présente 21 situations sur 28 comme avantageuses avec un départ à la retraite à 64 ans, elles ne sont plus que 10, une fois les données corrigées pour tous, avec une baisse en moyenne de 7 % des niveaux de pension.

Pour les personnes en retraite, bien que le gouvernement serine que « le niveau des pensions est garanti dans le temps : aucune baisse des pensions ne sera permise », le même texte reconnaît que « le conseil d'administration de la caisse nationale pourra prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle ». Ces déclarations ont un double but : faire croire aux retraités-es, participant fortement aux mouvements actuels, qu'ils ne seraient pas concernés par la réforme et plus largement, faire oublier à l'opinion publique les fortes mobilisations

— En bref —

Président des riches Injustice fiscale

Publiée le 5 février, une étude de l'OFCE¹ sur l'effet des mesures fiscales et sociales des trois premiers budgets Macron conclut que la politique du gouvernement favorise les plus riches. En effet, selon ses calculs, le pouvoir d'achat des 5 % de Français les plus pauvres se réduira de 240 € par an alors que celui des 5 % les plus riches grimpera de 2 905 € par an. « Sur les 17 milliards d'euros distribués aux ménages depuis le début du quinquennat, plus du quart est allé soutenir le revenu disponible des 5 % de ménages les plus aisés ».

Et l'OFCE d'ajouter que chômeurs et retraités ont ainsi « plutôt été mis à contribution pour financer les augmentations (de pouvoir d'achat) des actifs ». Bercy a « contesté l'esprit de ce rapport qui est de dire qu'il faudrait redistribuer toujours plus pour réduire les inégalités » ! Limpide... et pas ruisselant !

Claude Rivé

1. Observatoire français des conjonctures économiques

des personnes retraitées en lutte pour leur pouvoir d'achat depuis des années. Cette stratégie est d'autant plus évidente que la part des retraites ne resterait pas à 14 % du PIB, mais diminuerait à 13,6 % en 2025, 13,3 % en 2040 et 12,9 % en 2050.

L'étude d'impact et la communication gouvernementale visent non pas à éclairer le débat mais à le tronquer en tentant de démontrer que la réforme ne comporte aucun enjeu financier alors que le gouvernement ne vise qu'un objectif : réduire les dépenses de retraite.

● Jacques Brillet

Retraites et retraité·es en Europe

«Vivre plus longtemps signifie travailler plus longtemps» cet axiome libéral à contre-courant de l'histoire sociale qui a vu le temps de travail et l'âge de départ à la retraite diminuer petit à petit, se décline dans les pays de l'Union Européenne.

Cette politique régressive se heurte aux mobilisations qui obtiennent soit le retrait de la réforme sur le principe d'un régime par points, comme en 2017, en Belgique, soit une augmentation des pensions comme en Espagne et au Portugal, ce qui nous renforce dans nos combats. Notre système actuel doit être conforté et amélioré car c'est celui qui assure le taux le plus bas de retraité·es pauvres dans l'Union Européenne.

BELGIQUE

Départ à 65 ans, à 66 ans en 2025 et 67 ans à partir de 2030. Trois piliers de pension : légale ; complémentaire ou assurance groupe pour les salarié·es ou fonctionnaires contractuel·les, que l'employeur peut constituer. Le travailleur indépendant peut le faire lui-même. Il est possible de se constituer une épargne-pension. Il existe trois régimes distincts : un pour le secteur privé, un pour les non-salarié·es, un pour les fonctionnaires.

ESPAGNE

Départ à 65 ans et 8 mois en 2019, 67 ans en 2027. Système public de retraite de base, par répartition, avec un régime général pour les salarié·es, un régime pour les non-salarié·es, dont les règles sont très proches et quelques régimes spécifiques à certaines professions. Système privé complémentaire, avec les assurances vie, les fonds et plans de pension contractés volontairement.

DANEMARK

Départ à 67 ans d'ici 2022. Deux bases : un régime universel financé par l'impôt, par répartition, et une pension complémentaire par capitalisation uniquement pour les salarié·es, et régi par les conventions collectives de branches. Existe aussi un système de préretraite combinée au chômage.

SUÈDE

Départ âge minimum à 61 ans ; 64 en 2026. Age de la retraite d'office à 67 ans ; 69 en 2026. Deux niveaux : primo régime universel par répartition en comptes notionnels, chaque assuré·e disposant d'un capital virtuel converti en rente viagère à la retraite, modulée en fonction de son âge de départ et de l'espérance de vie. Secundo régime complémentaire par capitalisation. Tous les deux sont financés par cotisations. Il existe aussi des régimes supplémentaires d'entreprises dont bénéficient 90 % des salariés.

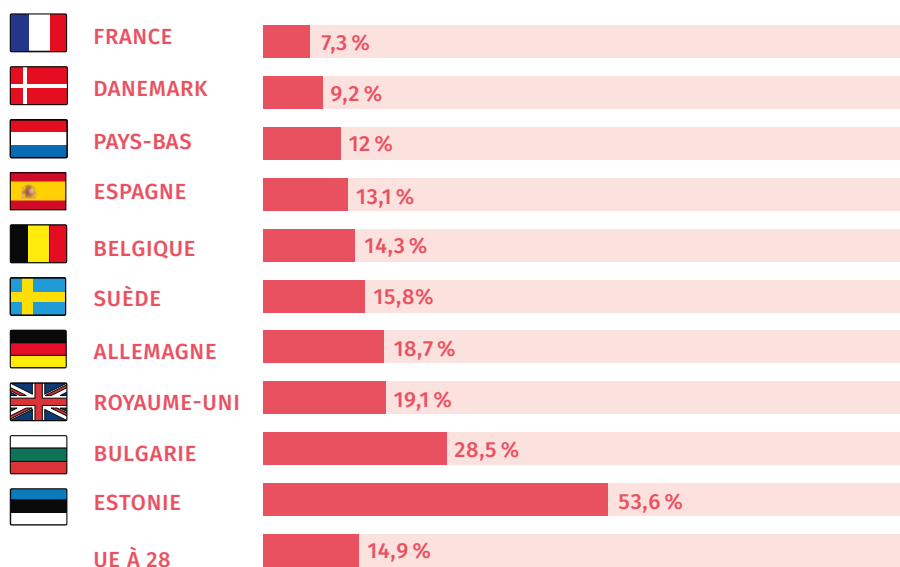
ROYAUME-UNI

Départ à 65 ans jusqu'en 2019, puis à 66 en 2020, 67 en 2028 et 68 en 2037. Jusqu'en 2016, les Britanniques disposaient d'une retraite obligatoire à 2 étages : une retraite forfaitaire et une retraite complémentaire, qui pouvait être au choix publique ou privée. Depuis cette date, les personnes partant à la retraite n'ont plus qu'une retraite forfaitaire, remplaçant ces 2 régimes. Pour le taux plein, il faut avoir 35 années de cotisations et avoir l'âge de départ.

ALLEMAGNE

Départ à 67 ans à partir de la génération 1964, pour une pension à taux plein ; d'autres conditions d'âge de départ sont liées au nombre d'années cotisées. Régime de retraites publiques obligatoires par points, alimenté par une cotisation sociale dont le taux va passer de 18,6 % à 20 % en 2025 puis à 21,6 % en 2030. Existe un régime de retraites complémentaires et des dispositifs d'épargne retraite individuelle. Le régime des fonctionnaires, basé sur le nombre d'années, est financé directement par les fonds publics, sans notion de cotisation.

● Alain Dercourt



Part des retraité·es menacés de pauvreté dans l'UE en 2018 (2017 pour le Royaume-Uni). Source Eurostat



Sommaire du dossier

- 07 > Édito
- 08 > Réalité et avenir
- 09 > La réversion: un bouleversement sociétal
- 10 > Les femmes sûrement pas « grandes gagnantes »

Dossier réalisé par Soazic Le Lann, Évelyne Forcioli, Jacques Brillet, Joël Chenet, Bernard Lioure

Retraites des femmes: quelle égalité?

Samedi 23 novembre, nous avons vécu la plus grande journée de mobilisation féministe en France. A Paris et partout dans les départements, des centaines de milliers de femmes ont défilé pour gagner la fin des violences sexistes et sexuelles.

Refusant de débloquer les moyens humains et financiers nécessaires et de mettre en place de vraies mesures de protection au et pour le travail, le gouvernement s'est contenté d'annonces gadgets relayées par les préfets.

Quel rapport aujourd'hui avec la question des retraites? L'indépendance économique.

Quand les femmes touchent en moyenne une pension de 29% inférieure à celle des hommes, si l'on considère droits directs et indirect et majoration, comment échapper aux phénomènes d'emprise et de dépendance?

Cette proposition de réforme révèle la vision des femmes par ce pouvoir. Il révèle aussi, dans la stratégie libérale, la véritable place faite aux femmes dans l'économie, c'est-à-dire, à sa marge et avec des droits moindres, voire amputés.

Que ce soient la question des enfants, de leur prise en compte non plus par la femme seule, celle de la réversion, ou de son absence en cas de divorce, comme celle des conditions d'accès à l'emploi, la posture gouvernementale s'efface devant la réalité: une situation plus dégradée pour une subordination encore plus forte.

Cette question illustre aussi pleinement la crise de représentation et de démocratie que nous subissons: un pouvoir qui s'arroge le monopole de définition de toutes les valeurs, les contredit par son action, mais en interdit toute critique au nom de la défense des valeurs qu'il vide de leurs sens social et politique.

Cette question montre que l'émancipation passe par des droits sociaux renforcés pour toutes et tous visant à l'indépendance économique pour une reconnaissance sociale et citoyenne égale.

Réalité et avenir

Les femmes ont en moyenne une retraite inférieure de 38 % à celle des hommes. Réalité à regarder de plus près... pour mieux la combattre.

Le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes :

Selon l'observatoire des inégalités (étude de 2019), « les femmes perçoivent, en moyenne, 81,5 % du salaire des hommes ». Plus le salaire est élevé, plus l'écart est fort : -21 % pour les femmes cadres supérieures contre -8 % pour les employées.

Dans la Fonction Publique d'État, l'écart, moindre, est loin d'être négligeable : -13,5 %. Selon le COR¹, l'inégalité de salaire pèse de 62,3 % dans les inégalités de pension entre hommes et femmes.

Les femmes ont un taux d'activité moindre :

Le taux d'emploi des 15 à 64 ans est de 68,4 % pour les hommes contre 61,2 % pour les femmes.

Les femmes sont plus nombreuses à être soumises à des temps partiels contraints : 85 % des temps partiels et 78 % des emplois non-qualifiés. Le taux d'activité des femmes sans enfants de 88 % (90 % pour les hommes) passe à 67 % pour les mères de 3 enfants (contre 94 % pour les hommes).

Selon le COR¹, la différence de durée d'assurance entre hommes et femmes pèse de 35,1 % dans les inégalités de pension.

Aujourd'hui des « dispositifs de solidarité », dispositifs de compensation partielle :

Le premier d'entre eux est la **réversion** dont 89 % des bénéficiaires sont des femmes (voir ci-contre).

La **majoration de durée d'assurance** est dans le privé 8 trimestres par enfant.

Dans le public, elle est de 4 trimestres par enfant né avant 2004 et 2 trimestres pour ceux nés plus tard. Et le temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans, le congé parental, le congé de présence parentale et la disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans, dans la limite de 3 ans par enfant, sont ou peuvent être compensés.

Dans la plupart des régimes de retraite, les pensions sont majorées de 10 % à partir de 3 enfants et 5 % de plus par enfant supplémentaire à partir du 4^e.

Selon la DREES², les dispositifs de solidarité bénéficient davantage aux femmes qu'aux hommes. Sans eux, l'écart de pension qui est -38 % en défaveur des femmes serait de -45 % !

Et à l'avenir ?

Malgré les démentis du gouvernement, les femmes subiraient tous les aspects régressifs au même titre que les hommes, mais aussi en raison du changement de la nature et du volume des compensa-

tions déjà insuffisantes dont elles bénéficiaient jusque-là.

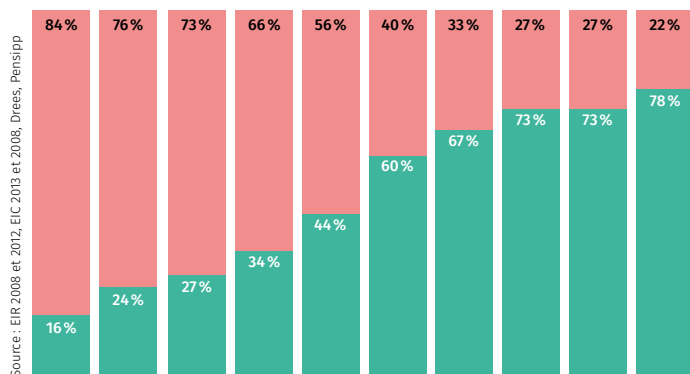
5 % dès le 1^{er} enfant et 7 % à partir du 3^e : c'est « la mesure phare » qu'annonce le gouvernement. Mais seuls 2,5 % sont garantis à la mère. Le risque est grand que les 2,5 % supplémentaires soient au bénéfice de l'homme qui, le plus souvent, gagne plus. Les femmes, aux carrières plus incomplètes, seraient d'autant plus impactées par ces mesures, notamment au travers de la décote, de la disparition des majorations de durée d'assurance, compte-tenu du recul de l'âge de départ et de l'instauration d'un âge pivot.

Enfin, les mesures de compensation actuellement intégrées dans la législation et connues, en seraient dissociées relevant de décrets. Elles seraient soumises au bon vouloir du gouvernement ainsi dégagé de l'obligation de passer devant le parlement. Les « droits familiaux » qui représentent aujourd'hui 20 milliards d'euros profitent pour 70 % de leur montant aux femmes. Ils corrigent, même insuffisamment, les inégalités entre hommes et femmes.

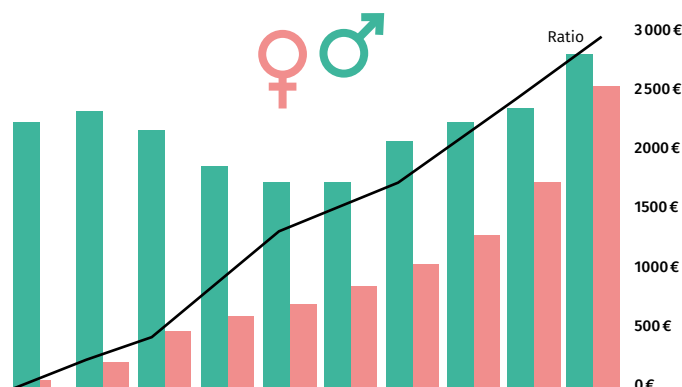
Loin de chercher à les améliorer, le gouvernement se prépare à les réduire et les rendre plus insécures.

1. Conseil d'Orientation des Retraites – Colloque du 2/12/2019

2. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques : étude de 2016



Dans l'échantillon considéré, 84 % des cotisants qui se situent dans le premier décile de la distribution des salaires cumulés sont des femmes.



Dans le 5^e décile de pension des femmes, les femmes ont une pension moyenne en 2016 de 720 euros et les hommes une pension moyenne de 1660 euros 2016, soit un ratio des pensions femme-sur-homme de 43 %.

La réversion : un bouleversement sociétal

Dispositif essentiel du système de retraite, la réversion, généralisée en 1945, concerne 4,3 millions de retraité-es. Avec 35 milliards, elle représente la moitié de la pension des bénéficiaires. Le projet de contre-réforme des retraites en bouleverse la conception.

AVEC LE SYSTÈME ACTUEL

	PENSION A	PENSION B		PENSION C	PENSION D		PENSION E	PENSION F
Pensions perçues	1000 €	2000 €	Pensions perçues	2000 €	2000 €	Pensions perçues	2000 €	3000 €
réversion pour B		500 €	réversion pour D		1000 €	réversion pour F		1000 €
réversion pour A	1000 €		réversion pour C	1000 €		réversion pour E	1500 €	

AVEC LA RÉFORME DES RETRAITES

base du couple	2100 €	2100 €	base du couple	2800 €	2800 €	base du couple	3500 €	3500 €
réversion pour B	1100 €		réversion pour D		800 €	réversion pour F		500 €
réversion pour A		100 €	réversion pour C	800 €		réversion pour E	1500 €	
gain/perte	100 €	-400 €	gain/perte	-200 €	-200 €	gain/perte	0 €	-500 €

Des systèmes actuels, pluriels, complexes

Les calculs des droits varient selon les régimes (voir dossier SNUipp Infos retraités nov. 2016) : conditions de ressources ou pas, conditions d'âge ou pas. Revenus planchers ou plafonds... Les évolutions du marché du travail font que de nombreux bénéficiaires relèvent de plusieurs régimes.

Quels effets redistributifs ?

La différence entre les pensions au sein des couples pèse sur les effets des dispositifs de réversion (voir tableau page 8). En moyenne (décile 5), la pension de la femme est de 43 % inférieure à celle de l'homme. D'où l'impact de la réversion sur le niveau de vie.

Un changement complet de paradigme

La réversion était calculée en fonction de la pension du conjoint décédé. Le projet de loi retient une logique « patrimoniale », utilisant les revenus du couple au moment du décès pour en assurer 70 % au survivant.

Pourquoi 70 % ? Les économistes ont bâti, comme pour les familles, une échelle basée sur les unités de consommation. Échelle standard, échelle OCDE, les besoins d'une personne seule représentent 71 % ou 66 % des besoins d'un couple. Ces estimations adoptent des conventions : la fiscalité locale et générale, bien que non négligeable, n'est pas prise en compte. D'autre part, le conjoint survivant est censé changer de résidence pour l'adapter à sa nouvelle situation. Pourtant, pour des raisons sociales, émotionnelles, patrimoniales, seuls 13 % font cette démarche.

Les effets de cette nouvelle approche seraient très importants. Dans le régime général, elle serait favorable aux 3 premiers déciles de la répartition des pensions, défavorable ensuite jusqu'au 9^e décile (voir graphique). Chez les fonctionnaires, elle ne serait favorable que si la pension du conjoint

survivant est inférieure aux 2/3 de celle du conjoint décédé. Les taux de réversion seraient plus élevés jusqu'au 5^e décile, défavorables ensuite. De nombreux collègues perdraient tout droit à réversion.

Les femmes divorcées grandes perdantes :

Une femme sur cinq est divorcée au moment de faire valoir ses droits à la retraite. Celles dont le divorce serait prononcé à partir du 1^{er} Janvier 2025, seraient renvoyées à une ordonnance (prise en compte dans le cadre du jugement de divorce de l'incidence de la communauté de vie des époux sur leurs droits à retraite).

En conclusion, la volonté de « faire des économies » est manifeste. De plus, le gouvernement, comme les précédents ne prend pas en compte les formes nouvelles de la conjugalité : PACS, vie commune avant mariage...

La pension de réversion serait soumise à des conditions d'âge (55 ans comme actuellement dans le régime général), de mariage (au moins 2 ans sauf enfants nés du mariage) et de non remariage, sans conditions de ressources (contrairement au régime général).

Ce nouveau dispositif de réversion ne s'appliquerait qu'aux conjoints survivants des conjoints décédés intégrés au système universel. Il ne s'appliquerait donc qu'à partir de 2037. Les retraité-es actuels ne seraient donc pas concerné-es, mais les dispositions prises renforcent nos arguments dans le contexte actuel de lutte contre la réforme, luttés dans lesquelles les retraité-es sont fortement impliqués.

D'autres approches sont possibles, notamment pour maintenir des droits s'il y a plusieurs unions. Comme pour la réforme dans son ensemble, retirer ce projet et négocier est une nécessité.

Toutes les données sont tirées de « Retraites et société » n° 84 publication de la CNAV et La Documentation française « Retraite et société » 2008/4 n° 56



© SNUIPP FSU

Les femmes sûrement pas « grandes gagnantes » !

Intox, abus de langage, contre-vérités

« Les femmes ont tout bonnement disparu des cas types présentés dans l'étude finale ! De même que leurs éventuels enfants » expliquait pour sa part le journal Le Monde du 5 février après la publication par le gouvernement de l'étude d'impact de son projet de loi.

Le statu quo n'est pas satisfaisant pour les femmes, mais la retraite par points n'apporte rien de mieux et est révélatrice des inégalités tout au long de la carrière professionnelle. C'est encore plus vrai pour les femmes.

Ce n'est pas le mantra d'Édouard Philippe qui nous convaincra !

Quelques arguments supplémentaires avec ces annonces décryptées (in « Les femmes grandes gagnantes lol ! ») :

« Il y aura un minimum de retraite à 1 000 € pour une carrière complète »

→ 40 % des femmes n'ont pas de carrière complète... et le minimum à 1 000 € était prévu depuis 2003 dans la loi.

« Les régimes spéciaux c'est fini »

→ Pour les 400 000 aides-soignantes, infirmières, sages-femmes qui partaient à 57 ans, la retraite ce serait au mieux à 62 ans ?

« Pour les fonctionnaires, les primes seront prises en compte pour le calcul de la retraite »

→ 2/3 des primes de la fonction publique sont attribuées aux hommes !

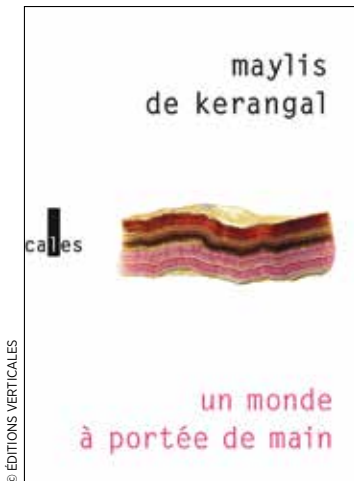
« Pour les fonctionnaires, la retraite sera calculée sur toute la carrière au lieu des 6 derniers mois »

→ 63 % des fonctionnaires sont des femmes

Dans ce système à points soi-disant universel, deux alternatives pour les femmes :

- travailler encore plus longtemps
- partir avec une pension encore plus basse

Dans les deux cas c'est toujours plus de précarité !



Un monde à portée de main

de Maylis de Kérangal – ÉDITIONS VERTICALES

Maylis de Kérangal trace pour nous l'histoire de Paula Karst, jeune étudiante pendant sa formation à l'Institut Supérieur de Peinture à Bruxelles, école de trompe-l'œil où elle va apprendre les techniques de l'illusion pour reproduire les marbres, les bois, les pierres précieuses, les décors...

Jonas, peintre talentueux et Kate, jeune écossaise libérée, partagent appartement, amitié, apprentissage intense, puis plus tard doutes et joies des jeunes artistes d'aujourd'hui.

Chacun découvre à sa manière que copier le monde n'a rien de facile, et doit se réapproprier sa connaissance, son vécu, ses souvenirs, ses expériences propres... pour livrer une « récréation » Diplôme en poche grâce à sa tortue Imbricata, de Paris, Turin, Moscou, au fac-similé de la grotte de Lascaux, en passant par les studios de Cinecittà, Paula nous passionne pour cet art subtil, la variété de ses expériences rythmant bien le roman.

Qu'il s'agisse du style, du choix extrêmement précis des mots, de leurs associations souvent poétiques, de la qualité de la documentation, tout est magistralement maîtrisé.

L'auteur de Réparer les vivants signe ici une fois encore, une œuvre sensible et originale très réussie!

Françoise Célérier-Echeverria

Histoire de la FSU, dans la cour des grands (1997-2010)

Commandes à l'IR FSU 104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS E-mail: institut@institut.fsu.fr – 20 €

L'histoire de la FSU, une percée flamboyante (1993-1997) par R.Szajnfeld, décrivait la naissance de la FSU et la dynamique enclenchée. La période suivante méritait tout autant exploration, analyses ...

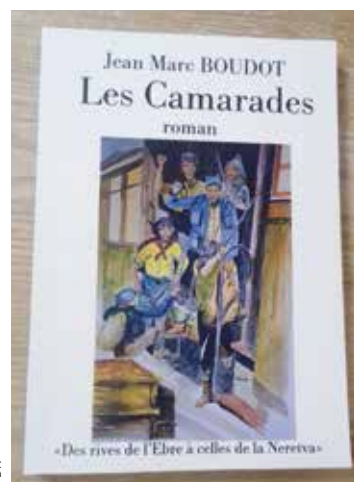
Grâce à un collectif de militantes de l'Institut de Recherche de la FSU, ce tome 2, Histoire de la FSU, dans la cour des grands (1997-2010) présenté au Congrès de Clermont, décrit sans complaisance comment la FSU a fait le choix d'allier mobilisation et négociation, contestation et propositions. Son choix de la synthèse lui a conféré une place originale faite de succès et d'échecs qui sont décrits avec le recul et la rigueur nécessaires. On y retrouve des épisodes parfois entrevus, voire oubliés, parmi lesquels en 2007 l'installation de notre syndicalisme



retraité, inséparables de cette période « de dé tricotage de l'État social, de conversion de la gauche de gouvernement à la doxa libérale, et de crise des partis politiques. »

Les retraité-es apprécieront ce regard courageux et y puiseront les raisons de poursuivre en lien avec les plus jeunes cette aventure collective.

Claude Rivé



Les Camarades, «des rives de l'Ebre à celles de la Neretva»

Commandes : jean-marc.boudot@wanadoo.fr – 20€ frais de port compris

Les Camarades, «des rives de l'Ebre à celles de la Neretva», le roman de Jean-Marc Boudot, relate l'histoire de Branko Susic à partir de son journal retrouvé dans un musée de Belgrade. Venu étudier le français à Paris en 1935, il va y vivre intensément les événements de l'époque: l'avènement du Front Populaire, la guerre d'Espagne avec les Brigades Internationales, la résistance aux nazis dans les forêts de Bosnie. Il va aussi découvrir l'amour auprès de Laurette.

Acteur d'une épopée tragique, Branko s'engage jusqu'au bout pour la Liberté.

On suit avec intérêt le dilemme de ses choix - agir ou subir? Puis son cheminement vers le combat, ses rencontres et la solidarité avec ses camarades Amédée, Pierrot, Javier...

Jean-Marc Boudot est né en 1962 dans la Loire. Enseignant, fêru d'histoire et de voyages, *les Camarades* est son premier roman.

Alain Dercourt



L'Île d'Yeu

La longue façade Atlantique de notre beau pays est constellée de nombreuses îles habitées depuis longtemps par les Hommes.

Parmi toutes, à 18 km des côtes, l'Île d'Yeu est l'île métropolitaine la plus éloignée du continent après la Corse. Avec ses 23 km² elle est morphologiquement contrastée: granitique et découpée sur sa façade exposée aux vents du large, plate et sablonneuse sur une grande partie de la côte sud-est. On passe, en trois coups de pédales bien appuyés s'il y a du vent, des côtes vendéennes aux longues plages de sable fin aux côtes bretonnes granitiques. L'océan omniprésent lui offre un climat plus tempéré que le continent pourtant proche. La durée annuelle d'ensoleillement est comparable à celle de Nice.

La présence humaine ancienne se constate facilement en observant les nombreux mégalithes disséminés sur l'île.

La position de l'Île d'Yeu en a fait au travers de l'histoire un lieu de convoitise des puissants du continent. Un des vestiges les plus connus rappelant l'histoire médiévale est le Vieux Château qui a inspiré Hergé dans l'écriture de *L'Île Noire*. On pourrait penser que la mer, c'est ainsi que tous appellent l'océan ici, a permis aux insulaires de s'alimenter depuis

longtemps. Il n'en est rien. Le fond de la mer est invisible, le diable y habite; alors méfiance à l'égard de ce qui en provient.

Historiquement la population s'est essentiellement installée dans la partie la plus élevée de l'île appelée Saint-Sauveur, le Bourg pour les autochtones. C'est ici que la terre est la plus profonde et la plus riche, ce qui explique l'installation en ces lieux. Cependant, le sol de l'Île d'Yeu n'a jamais été très fertile. L'île n'a

jamais été autonome en céréales et a toujours dû en importer du continent.

Riche passé de la pêche...

Ce n'est que plus tard que la pêche s'est développée. Le centre vivant de l'île d'Yeu s'est alors déplacé vers le port, créé là où c'était possible, à savoir Port-Joinville.

Ce serait surtout grâce aux marins locaux embarqués sur les bateaux pratiquant la « grande » pêche, en Mer d'Irlande et aussi la pêche du cabillaud (la morue) à Terre Neuve que les habitants de l'Île d'Yeu auraient commencé à pratiquer la pêche plus systématiquement au XIX^e siècle et en faire un moyen d'échange. C'est ainsi que les marins pratiquaient le cabotage en vendant par



exemple les produits de leurs pêches jusque dans l'estuaire de la Gironde. Ils acquéraient là des pruneaux d'Agen (arrivés là en gabarres par la Garonne). À l'instar du Far Breton plus à l'ouest, c'est cette pratique qui est à l'origine de la tarte aux pruneaux, une spécialité culinaire locale avec la tarte au thon, le fion...

*Jusque dans les années 70-80 l'île était **le plus grand port thonier français**.*

... supplanté par le tourisme

Jusque dans les années 70-80 l'île était le plus grand port thonier français. À cette époque, l'activité agricole avait quasiment disparu. C'est aussi dans ces années-là que le tourisme a connu son développement jusqu'à devenir l'activité principale de l'île avec le bâtiment.

Un autre port plus petit, le port de la Meule, a été également créé. Il a nécessité moins de travail parce que la ria où il se trouve existait naturellement. Il est surplombé par une colline sur laquelle a été érigée une petite chapelle aux murs blancs. Quel bonheur quand, après avoir parcouru la côte sauvage de la pointe des corbeaux jusqu'à la chapelle de la Meule, on descend jusqu'au port pour s'asseoir à la terrasse de l'unique café au milieu de laquelle passe le chemin de rando. Déguster ensuite une crêpe avec une bolée de cidre sans autre préoccupation que la douceur du moment présent.

Les roses trémières multicolores égayent les rues en donnant pendant plusieurs mois des touches de couleurs aux maisons impeccablement blanches qui sont éclairées à longueur d'années par les couleurs vives de leurs volets. Les ouvertures étaient autrefois peintes avec les restes de peintures utilisées par les marins pour peindre au moins 2 fois l'an leurs bateaux. La pêche a connu un déclin rapide pour des raisons de « partage des activités » des pays de l'espace économique européen et, il faut bien le dire aussi à cause de la pêche intensive, même sur les frayères...

Aujourd'hui une réelle volonté collective de redémarrage et de développement de l'agriculture et de l'élevage, souvent en bio, permet de revoir des



espaces de landes recouvrir leur affectation ancienne. La pêche est en grande souffrance et le prix de l'immobilier est tel qu'il est inaccessible à bon nombre d'autochtones.

L'île d'Yeu est vendéenne, du dernier département où l'équilibre entre l'école publique et l'école catholique est en défaveur de l'école de la République. L'île, classée en éducation prioritaire, compte tout en double: deux écoles pri-

maires, et surtout deux collèges avec une centaine de jeunes chacun. Pour la suite, le départ de l'île est souvent nécessaire, provisoirement ou pas.

L'île d'Yeu, voici un lieu de villégiature d'autant plus agréable que, lorsqu'on met le pied sur le bateau d'embarquement, on laisse sur le quai tous ses tracas. Alors essayez-la, mais n'y passez pas en coup de vent ou bien restez à quai sur le continent. ● Jacques Pierca

Quelques bonus, pas toujours dans les guides...

→ Quelques belles histoires à fouiller pour les curieux:

- **Le naufrage du bateau norvégien l'Ymer** à cause de son torpillage par un U-Boot allemand en janvier 1917 et le sauvetage de certains de ses rescapés par le canot de sauvetage après trois jours de dérive par -10° jusqu'à Lorient... Sur ce thème, plus d'une cinquantaine d'épaves peuplent les fonds marins autour de l'île.
- **Le parler local révèle des particularités:** un crabe est un chancre, une seiche une morgate, un garçon un tit gars, une corde un bout(e)(e), une coursive est l'espace de circulation le long du bateau, mais c'est aussi l'espace entre un lit et un mur (« en dormant le tit gars é tombé dans la coursive »!). Au moment des rameaux il y a souvent tempête, on parle de la branlée des rameaux.
- **Et pour rire:** dites à un grand costaud de l'île que vous avez rapporté du continent une vipère; il fuira à toutes jambes, elles n'existent pas ici. Les abeilles vivant sur l'île ont été importées, la distance du continent est trop importante pour qu'elles y viennent seules et l'île est un vrai laboratoire apicole.

Le vin, l'eau et les bateaux font bon ménage

Si la visite de l'île d'Yeu présentée dans cette revue ne vous permettra pas de rencontrer des vignes, elle ne vous laissera pas pour autant sur votre soif, bistrots et cavistes sauront vous accueillir.

La mer et les voies d'eau n'ont jamais été un obstacle à la diffusion du vin. Les amphores grecques de la Méditerranée ont remonté le Rhône, alimenté les côtes italiennes et françaises. L'implantation de la vigne a suivi, développée par l'empire romain, et poussée plus au nord sous Charlemagne par le Rhin, la Seine, la Moselle. Au moyen-âge la vigne est partout. A Paris le vin embarque au Port de Grève, près de l'actuel Hôtel de Ville. La découverte de l'Amérique fait traverser l'Atlantique aux vins d'Andalousie en grande quantité, dans des barriques adaptées, selon une technique de la construction navale. Hélas le vin tourne au vinaigre, alors on plante avec succès au Pérou les pieds de vigne européens.

Au XVII^e siècle les Hollandais vont transformer les ports de Bordeaux et de La Rochelle mais aussi imposer les vins liquoreux Sauternes, Monbazillac, et créer le Cognac et l'Armagnac. Les vins distillés permettent en effet de désinfecter l'eau lors des longs voyages en bateau.

Les Anglais à leur tour, après avoir développé le Bordelais et augmenté la consommation de Champagne, vont créer le Porto, en coupant d'eau de vie le vin portugais du Douro, ainsi stabilisé durant le transport.

L'eau, moyen de transport privilégié, va favoriser les lieux d'implantation, mais sa présence influe grandement sur le climat. Un bon rapport terre/eau c'est moins de froid et de sécheresse. La France, avec ses façades maritimes et son réseau fluvial, se retrouve au premier rang. Mais quelques exemples insolites à l'étranger vérifient cet adage. On trouve du vin dans le petit état de Rhode Island au nord de New York aux hivers rigoureux, ou aux îles Scilly à la pointe de la Cornouailles anglaise. Plus surprenant encore, c'est cette pratique au XIX^e siècle de faire voyager le vin de Bordeaux dans le seul but de lui donner une qualité et un prix supérieurs; ces vins seront estampillés «retour d'Inde»; un exemplaire se trouvera au menu du fameux dîner des trois empereurs.

Aujourd'hui plusieurs négociants, encouragés par la découverte de champagne conservé après un naufrage d'un siècle, commercent du vin déposé au fond de l'eau dans l'obscurité avec une pression constante et une température assez stable. Effet de mode ou bénéfice réel pour le vin?

En attendant, n'hésitez pas à prendre un bon verre d'eau entre deux vins, surtout s'ils sont de qualité, ainsi l'un et l'autre en seront valorisés.

● Jacques Hattable

— Idée recette —



Colin aux épinards

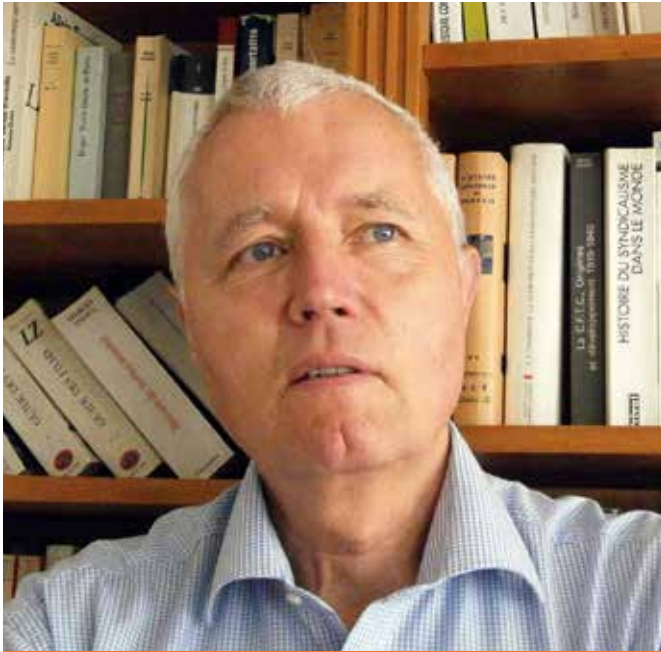
→ Ingrédients pour 6 personnes:

- 1,2 kg de colin
- 1,5 kg d'épinards
- 1 l de court bouillon
- 2 Cuillères à soupe de farine
- 125 g de crème fraîche
- 65 g de fromage râpé
- Sel, poivre, beurre

→ Recette :

- Équeuter et laver les épinards. Les faire fondre au beurre dans une sauteuse.
- Pocher 10 mn le colin dans le court bouillon. Égoutter. Enlever l'arête et constituer des morceaux.
- Dans une casserole ajouter un bon morceau de beurre, la farine et laisser cuire en mouillant avec le bouillon. Ajouter la crème, les épinards. Saler, poivrer.
- Dans un plat à gratin étendre une couche d'épinards puis le colin et une 2^e couche d'épinards.
- Saupoudrer de fromage râpé puis gratiner au four.
- Servir avec un bon Fief vendéen.





Michel Pigenet

professeur émérite d'histoire contemporaine
à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
(Centre d'Histoire sociale des mondes contemporains)

© DR

Pour mettre en perspective la longue bataille pour le droit à la retraite et éclairer le conflit actuel, Infos retraités a sollicité Michel Pigenet

(1) Comment les retraites ont-elles contribué à réduire la précarité et les inégalités ?

L'entretien des vieillards fut longtemps à la charge des familles ou d'œuvres caritatives. La couverture assurantielle du risque vieillesse débuta avec les caisses mutuelles. À la veille de la Première Guerre mondiale, le principe d'assurances sociales obligatoires s'impose.

La loi de 1910 instaure les retraites ouvrières et paysannes, les ROP. Fondées sur la capitalisation, elles sont financées par les cotisations, forfaitaires, obligatoires et à parts égales, des employeurs et des travailleurs français gagnant moins de 3000 francs par an. Contrôlée par l'administration, la gestion du capital constitué revient à des caisses d'affinité comme les caisses publiques nationale, régionales et départementales, mutuelles, les caisses patronales ou syndicales. D'emblée, le débat se focalise sur le principe de cotisations salariales et l'âge pour faire valoir ses droits 65 ans, 60 ans en 1912, et 30 annuités. En 1919, les cotisants ne sont que 1,4 million sur 12 millions d'assurés potentiels. La question est relancée en 1920, réactivée par le retour de l'Alsace Moselle, dont les salariés bénéficiaient depuis les années 1880 de la protection sociale bismarckienne. Les assurances sociales de 1928-30 choisissent l'harmonisation par le haut. Obligatoires pour tous les salariés de l'industrie

et du commerce, les cotisations qui représentent alors 8 % du salaire sont réparties à égalité entre employeurs et salariés et gérées par capitalisation pour le risque vieillesse. En 1935, le total des assurés, régimes spéciaux compris, bondit à 12,3 millions soit plus de la moitié des actifs. Les pensions versées à partir de 60 ans se composent toujours d'une partie forfaitaire que complète une seconde, variable selon le nombre d'annuités de cotisation. Sous ces conditions, leur montant équivaut à 40 % du salaire moyen calculé sur toute la vie professionnelle.

Ambitieux, le Programme du Conseil National de la Résistance adopté en mars 1944, dans la clandestinité, préconise un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État.

À la Libération, le projet voté à la quasi-unanimité par l'Assemblée consultative débouche sur les ordonnances d'octobre 1945 qui fondent la Sécurité sociale et lui fixent l'objectif de débarrasser les travailleurs des incertitudes du lendemain, de les garantir ainsi que leur famille, contre les risques de toute nature.

Les nombreuses caisses d'affinité sont remplacées par des caisses primaires dont l'administration revient majoritairement aux salariés, 2/3 en 1945, 3/4 l'année suivante, d'abord désignés par les syndicats, puis élus à partir de 1947. Les cotisations vieillesse et maladie alors confondues passent de 8 à 16 % des salaires, 10 % pour les employeurs, 6 % pour les salariés. L'expérience douloureuse d'une capitalisation exposée à l'inflation contribue au choix d'un système par répartition.

L'âge de départ à la retraite, 60 ans auparavant, est fixé à 65 ans, les pensions à taux plein, pour 30 annuités de cotisations, assurent un taux de remplacement de 40 % du salaire moyen des dix dernières années. L'indexation des pensions sur les salaires intervient dès 1948. Malgré l'indéniable progrès réalisé, le plafond, hérité des ROP et des assurances sociales, bloque le montant des pensions des cadres. En 1947, une convention collective instaure un complément de retraite extérieur à la Sécurité sociale, dont la gestion, strictement paritaire, revient à des caisses financées par des cotisations prélevées pour la partie du salaire supérieure au plafond et bientôt réunies au sein de l'AGIRC.



© SHUTTERSTOCK

3 QUESTIONS À...

(2) Comment en est-on arrivé à 42 régimes ?

La notion de régime spécial ne prend un sens qu'à partir de 1910 avec les ROP. Jusqu'à cette date, mieux vaut parler de régime pionnier : il contribuera à populariser le principe d'un droit à la retraite.

Leur invention revient à l'État, tel qu'il émerge avec la monarchie absolue. Elle vise son cœur régalien et entend s'assurer la loyauté des militaires à travers la garantie d'une prise en charge des soldats blessés ou âgés. Ceux-ci, accueillis à l'Hôtel des Invalides ouvert en 1670, bénéficient bientôt du versement de pensions. En 1790, la Révolution élargit ce privilège aux personnels civils de l'État, mais le régime des pensions des fonctionnaires ne se stabilisera vraiment qu'en 1853. En 1924, les fonctionnaires retraités obtiennent l'indexation de leur pension sur les traitements des actifs. Le droit à pension sera progressivement étendu aux salariés des services et entreprises publics, agents des communes et départements, hôpitaux, arsenaux, Manufactures des Tabacs et Allumettes, de l'Opéra, la Banque de France.

Des systèmes similaires se mettent en place dans des entreprises privées, notamment dans la sidérurgie et le textile, adeptes d'un paternalisme susceptible de fidéliser leurs salariés et de compenser des contraintes professionnelles de continuité et de pénibilité. Les coutumes, les croyances et les idéologies ont leur part dans ces initiatives accordées aux conceptions du christianisme social, attentives aux responsabilités des entrepreneurs envers leurs salariés, soucieuses de paix et de contrôle social. Il s'agit aussi de devancer des revendications syndicales ou l'intervention étatique.

Ces préoccupations valent dans les mines et les chemins de fer, activités dominées par de puissantes compagnies, mais soumises à la tutelle de l'État. En 1894, la loi impose un régime minimal de retraite en faveur des mineurs. La loi de 1909 unifie pareillement le régime appliqué aux cheminots. À Paris, en 1898, la convention entre la Ville, dont le Conseil penche alors à gauche, et la Compagnie du métropolitain, l'ancêtre privé de la RATP, accorde aux salariés un régime de retraite. Les élus font valoir les contraintes du service continu, sa pénibilité, le risque électrique et la nécessité de fidéliser



© WIKIPEDIA

la main-d'œuvre. Mais les bénéficiaires de ces régimes pionniers sont très minoritaires dans le salariat.

En 1945, les promoteurs de la Sécurité Sociale la souhaitent universelle. Mais outre la difficulté d'établir une base sérieuse de cotisation sur des revenus mal connus, les actifs non-salariés redoutant d'être les vaches à lait du régime général refusent l'affiliation. À l'épreuve des avantages du système, entre 1948 et 1952, se ravisant, ils s'affilient à travers quatre régimes particuliers : artisans industriels et commerçants, professions libérales, agriculteurs.

Faute de pouvoir aligner par le haut car l'économie nationale l'interdit, les ordonnances de 1945 préservent les régimes spéciaux qui, antérieurs à la Sécurité sociale et parfois aux ROP, offrent des conditions plus avantageuses que le régime général sur l'âge de départ et le taux de remplacement.

(3) Quel éclairage sur le conflit actuel donne le détour par l'histoire ?

Le poids des retraites dans les prestations sociales, les sommes en jeu, 13,8 % PIB à ce jour, suscitent les convoitises des milieux financiers, notamment les fonds de pension.

Les pensions des fonctionnaires d'État avaient inspiré les autres régimes et justifié les revendications des autres salariés. Plutôt que d'en généraliser les acquis, plusieurs gouvernements ont voulu les remettre en cause, de 1934

à 1995, en passant par 1953. Des conflits d'envergure les ont mis en échec. Instruits de ces déconvenues, les promoteurs des contre-réformes des années 2000 éviteront d'attaquer frontalement l'ensemble des régimes spéciaux et les feront précéder d'intenses campagnes en direction d'une opinion sensible à l'argument des privilèges.

La question dépasse les modalités d'accès à un droit dorénavant tenu pour fondamental, constitutif d'une période de retraite désormais inscrite dans le cycle de vie et irréductible à l'inactivité par laquelle on prétend la définir. Elle invite à réinterroger la production des richesses, leur répartition et usages, et à réfléchir aux valeurs qui fondent une civilisation. ● Propos recueillis par

Claude Rivé



© SHUTTERSTOCK